

6 septembre 2020 : Hommage à nos glaciers. Commémoration pour les glaciers disparus et justice climatique. Buvette du glacier du Trient.



Anne Mahrer, co-présidente des Aînées pour la protection des glaciers

Sauvons le climat, sauvons les glaciers

La crise climatique est une menace pour les droits humains.

Cela n'a jamais été aussi bien documenté qu'aujourd'hui. Chaque année compte dans la lutte contre le réchauffement climatique.

La Suisse, pays riche et industrialisé, doit faire sa part. Elle devrait être exemplaire, elle ne l'est pas.

Le 31 juillet dernier, l'action en justice menée par l'association irlandaise Les Amis de l'Environnement a obtenu gain de cause auprès de **La Cour suprême d'Irlande**, Elle leur donne raison et annule le plan climat du gouvernement irlandais, jugé insuffisant. ! Il doit revoir sa copie !

Cette décision fait suite à celle historique **de la Cour suprême néerlandaise**, dans l'affaire portée par l'association Urgenda. Le 20 décembre 2019, elle a confirmé un jugement rendu en première instance en 2015.

Les juges ont constaté qu'en vertu de la protection des droits humains, le Gouvernement des Pays-Bas avait pour mission urgente de réduire le niveau des émissions de gaz à effet de serre.

**Nous attendions une décision courageuse de la part des juges du Tribunal fédéral !
Le 5 mai 2020, notre Cour suprême, a rejeté notre recours et place la crise climatique hors du droit. Il justifie ce rejet ainsi :**

- o le droit à la vie et à la santé invoqué par les recourantes ne serait pas assez gravement touché actuellement ;
- o le dépassement de l'objectif de réchauffement maximal « très en dessous de 2°C » visé par la réduction des émissions de gaz à effet de serre ne se produirait qu'à moyen ou long terme, il n'était donc pas urgent de prendre des mesures.
- o Le TF ajoute encore que ni les Aînées pour la protection du climat, ni le reste de la population ne seraient habilités à se prévaloir d'un droit à la vie et à la santé. En conséquence, le TF place la crise climatique en dehors du droit.

A suivre le Tribunal fédéral, lorsque les conditions qu'il pose seront remplies, ce sera trop tard...

Forte aujourd'hui de plus de 1800 membres et de plus de 900 soutiens, notre association a décidé **de recourir contre l'arrêt du Tribunal fédéral auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) à Strasbourg**. Une occasion unique : en effet et pour la première fois, la CEDH aurait l'occasion de se prononcer sur le poids du droit à la vie et à la santé dans le contexte du réchauffement climatique.

- Si la Cour constatait l'existence d'une violation des droits humains, les retombées ne toucheraient pas que la Suisse, mais aussi les États européens.
- Ce cas pourrait écrire l'histoire dans le domaine du droit du climat.

Nous déposerons notre recours cet automne et préparons activement cet évènement. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés

- Anne Mahrer, 6 septembre 2020